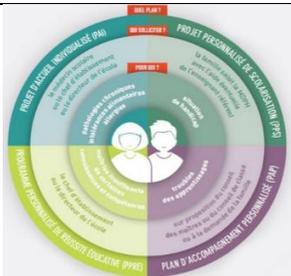
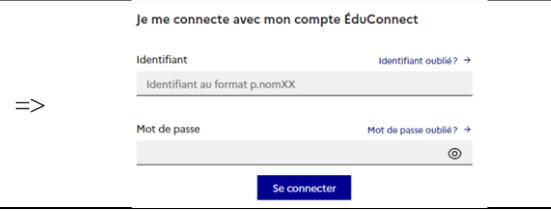


Equipe de direction élargie	<ul style="list-style-type: none"> •Principal : M. Burille, demande de rendez-vous via le secrétariat de direction •Principal-adjoint : Mme Laboile 		<ul style="list-style-type: none"> •Adjoint-gestionnaire : M. Gondouin • CPE : Mme Deléglise 																													
Secrétariat	Secrétaires sur le site de Tarascon sur Ariège	Horaires d'ouverture au public	Mercredi	Téléphone	Mail																											
Direction : Mme Prot Elèves : Mme Savignol		8h/12h – 14h/17h15	8h/12h15 Fermé	05 61 03 24 10 05 61 03 24 19	0090546v@ac-toulouse.fr Isabelle.Savignol@ac-toulouse.fr																											
Structure pédagogique	<ul style="list-style-type: none"> •Personnels : Enseignants (37), AED (6), AESH (13) <table border="1" data-bbox="284 405 1501 472"> <tr> <td>Classe</td> <td>Elèves</td> <td>Professeurs principaux</td> <td>Suivi</td> </tr> <tr> <td>5^e 1</td> <td>25</td> <td>Mme Auffret</td> <td>Mme Laboile – Principale-adjointe</td> </tr> </table>				Classe	Elèves	Professeurs principaux	Suivi	5 ^e 1	25	Mme Auffret	Mme Laboile – Principale-adjointe																				
Classe	Elèves	Professeurs principaux	Suivi																													
5 ^e 1	25	Mme Auffret	Mme Laboile – Principale-adjointe																													
<ul style="list-style-type: none"> •Professeur documentaliste : M. Fauthoux •Enseignant Référent de Scolarisation (Elèves avec handicap reconnu par la MDPH) : Mme Taillefer 																																
Vigipirate  Sécurité	<ul style="list-style-type: none"> •Se présenter au secrétariat de direction : noter votre nom et le motif de votre venue, présenter une carte d'identité •Si RDV, le préciser afin que la personne concernée puisse être prévenue •3 exercices incendie prévus. Le 1^{er} = 18/09/2023 (Vicdessos) et 20/09 (T/A) •3 Plans Particuliers de Mise en Sécurité <ol style="list-style-type: none"> 1. Avant Toussaint : rupture barrage 2. 4/12 : Confinement risque intrusion 3. Si vous êtes présent ce jour, merci de coopérer et de respecter les consignes qui vous seront données 																															
Horaires	<table border="1" data-bbox="284 741 1501 981"> <tr> <td>Ouverture</td> <td>7h45</td> <td>S1</td> <td>13h05 si cours ou activité</td> </tr> <tr> <td>M1</td> <td>8h – 8h55 (sauf le lundi)</td> <td>S2</td> <td>14h – 14h55</td> </tr> <tr> <td>M2</td> <td>8h55 – 9h50</td> <td>S3</td> <td>14h55-15h50</td> </tr> <tr> <td>Récréation</td> <td>9h50 -10h05</td> <td>Récréation</td> <td>15h50 – 16h05</td> </tr> <tr> <td>M3</td> <td>10h05 – 11h05</td> <td>S4</td> <td>16h05 – 17h</td> </tr> <tr> <td>M4</td> <td>11h05– 12h</td> <td>Récréation internes + goûter</td> <td>17h – 17h15</td> </tr> <tr> <td>Pause méridienne</td> <td>12h – 14h</td> <td>Etude du soir</td> <td>17h15 – 18h15 puis déplacement vers l'internat</td> </tr> </table>				Ouverture	7h45	S1	13h05 si cours ou activité	M1	8h – 8h55 (sauf le lundi)	S2	14h – 14h55	M2	8h55 – 9h50	S3	14h55-15h50	Récréation	9h50 -10h05	Récréation	15h50 – 16h05	M3	10h05 – 11h05	S4	16h05 – 17h	M4	11h05– 12h	Récréation internes + goûter	17h – 17h15	Pause méridienne	12h – 14h	Etude du soir	17h15 – 18h15 puis déplacement vers l'internat
Ouverture	7h45	S1	13h05 si cours ou activité																													
M1	8h – 8h55 (sauf le lundi)	S2	14h – 14h55																													
M2	8h55 – 9h50	S3	14h55-15h50																													
Récréation	9h50 -10h05	Récréation	15h50 – 16h05																													
M3	10h05 – 11h05	S4	16h05 – 17h																													
M4	11h05– 12h	Récréation internes + goûter	17h – 17h15																													
Pause méridienne	12h – 14h	Etude du soir	17h15 – 18h15 puis déplacement vers l'internat																													
Vie scolaire	<p>Le règlement intérieur s'impose à tous. Le Carnet de liaison : à renseigner et à consulter très régulièrement.</p> <p>3 régimes de sortie :</p> <ul style="list-style-type: none"> •Internes, dits externes surveillés sur les horaires du collège : 8h/12h (sauf le lundi 9h) et 13h/18h15 sauf le vendredi (17h) •Demi-pensionnaires ou externes <ul style="list-style-type: none"> ○ Autorisé : sortie à la fin des horaires prévus dans l'emploi du temps après 13h pour les demi-pensionnaires ou 12h pour les externes. ○ Non autorisé : présence de 8h à 17h sauf lundi 9h à 17h. 																															
Service gestion M. Gondouin (intendance)	<ul style="list-style-type: none"> •Horaires : lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h/12h30 et 13h30/17h ; mercredi : 8h/12h •Règlement de la demi-pension et de l'internat : voir le directeur M. Gastaldello, CCHA •Règlement des factures, sorties ou voyages.... => RIB : pour remboursement du collège si besoin 																															
Bourses collège : du 1 ^{er} /09 au 19/10/2023	<ul style="list-style-type: none"> •Utiliser Educonnect : cf. ENT ou https://teleservices.education.gouv.fr/ •Rendez-vous avec Mme Savignol au 05.61.03.24.19 ou par mail : Isabelle.Savignol@ac-toulouse.fr 																															
Elections	<ul style="list-style-type: none"> •22/09/2023 : Établissement de la liste électorale •2/10/2023 minuit : Dépôt des candidatures, si modifications avant le 4/10/2023 minuit •6/10/2023 minuit : Remise du matériel de vote préparé par les associations de parents •13/10/2023 : Vote au collège (salle en face du CDI) ou par correspondance 																															
Conseil d'administration 5/6 réunions par an	<p>Composition : 24 membres dont 6 représentants des parents</p> <ul style="list-style-type: none"> • 4 membres de droit : Principal, Principal-adjoint Adjoint gestionnaire, CPE. • 1 représentant de la collectivité territoriale de rattachement : Conseil départemental • 1 représentant de l'intercommunalité • 1 représentant de la commune <ul style="list-style-type: none"> • 2 représentants qualifiés des milieux sociaux et économiques : • 6 représentants des personnels enseignants, AED, AESH • 2 représentants des personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service (TOS) • 2 représentants des élèves • 6 représentants des parents 																															
Infirmier	Mme Gourrier : mardi																															
Assistante sociale	Le personnel sera nommé le 9/10/2023																															
Accompagnement adaptés aux besoins de l'élève	<p>PAI Mme Chaussé-Vezinet : médecin scolaire Mme Gourrier: infirmière</p>		<p>PPS Le chef d'établissement Le professeur principal Mme Taillefer, Enseignant Référent des Elèves en Situation de Handicap (ERSH)</p>																													
<p>PPRE Le professeur principal</p>		<p>PAP Le professeur principal</p>																														

<p>Le rôle des parents est essentiel</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Suivre les devoirs et les apprentissages des leçons régulièrement • Echanger dès que besoin avec lui et le professeur principal à propos de ce qu'il vit • Participer aux rencontres parents-professeurs <ul style="list-style-type: none"> ➢ 22 septembre 2023 ➢ Conseils de classe : <ul style="list-style-type: none"> ➢ 1^{er} trimestre : semaine du 27/11/2023 + réunion décembre 2023 ➢ 2^e trimestre : après les vacances d'hiver + réunion en mars 2024 ➢ 3^e trimestre : fin juin 2023 							
<p>Rôle du professeur principal (PP)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Coordonne le suivi des élèves d'une classe et prépare les synthèses des bulletins trimestriels aux conseils de classes. • Prépare l'orientation, en liaison avec la Psy-En (ex. conseillers d'orientation-psychologues), et en concertation avec les parents. • Anime l'heure de vie de classe à raison de 10h par an. <p>Le professeur principal est le professeur privilégié qui fait le lien entre la famille, l'élève, l'équipe pédagogique, la vie scolaire et la direction. C'est lui qui connaît le mieux votre enfant.</p>							
<p>Devoirs faits</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un adulte aide votre enfant à s'avancer dans l'apprentissage des leçons et de la réalisation des devoirs • L'accord des familles est nécessaire. Créneau en fonction des disponibilités des professeurs 							
<p>Ateliers</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Lundi 13h/13h55 : Lecture • Mardi 13h/13h55 : en cours de réflexion à construire avec les élèves • Jeudi, 13h/13h55 : Ecocitoyenneté : jardin... • Vendredi 13h/13h55 : chorale 							
<p>Les associations Journée du sport : 20/09/2023 (cf. pronote)</p>	<p><u>UNSS</u> : Union Nationale du Sport Scolaire : début 11/09/2023 AG : courant octobre 2023 ; Cotisation : 20 € Mercredi AM : Badminton, fitness, judo, sports collectifs, tennis de table, VTT et Volley-Ball</p>	<p><u>F.S.E</u> : Foyer Socio-éducatif AG : octobre 2023 ; Cotisation : 10€ Participation financière : Voyages et sorties scolaires</p>						
<p>ENT : Espace Numérique de Travail</p> <p>Possibilité de prendre rendez-vous pour vous aider à prendre en main cet outil.</p> <p>Accès EduConnect à partir de la page ENT :</p> 	  <table border="1" data-bbox="284 1131 1540 1265"> <tr> <td>Actualités</td> <td>Messagerie</td> <td>PRONOTE</td> </tr> <tr> <td>Se tenir informé très régulièrement</td> <td>Communiquer avec les professeurs</td> <td>Emploi du temps, les résultats scolaires et bulletins scolaires</td> </tr> </table>  <p>Le compte EduConnect peut donner accès :</p> <ul style="list-style-type: none"> * aux démarches en ligne, comme la fiche de renseignements, la demande de bourse, etc ; * au livret scolaire * à l'orientation et l'affectation en lycée 		Actualités	Messagerie	PRONOTE	Se tenir informé très régulièrement	Communiquer avec les professeurs	Emploi du temps, les résultats scolaires et bulletins scolaires
Actualités	Messagerie	PRONOTE						
Se tenir informé très régulièrement	Communiquer avec les professeurs	Emploi du temps, les résultats scolaires et bulletins scolaires						
<p>Orientation 4^e</p> <p>4^e et 3^e professionnelles</p>	<p>4^e et 3^e professionnelles : Après la 5^e, certains élèves souhaitant poursuivre des études dans la voie professionnelle agricole peuvent déposer un dossier pour une quatrième professionnelle au lycée agricole de Pamiers. Toutes les informations sont à retrouver sur le site du Lycée Général et Technologique Agricole Ariège - Pyrénées. Vous devez vous déplacer et prendre contact avec le secrétariat à Pamiers : 05 34 01 38 00 ou legta.pamiers@educagri.fr</p> <p>Toutes ces informations sont à retrouver dans l'ENT.</p>							